

Motion du Groupe Sceaux Ensemble

en soutien aux commerçants du centre-ville

Rapporteur : Jean-Christophe Dessanges

Rappel du contexte

La crise économique et sociale que nous traversons, les nouvelles habitudes de consommation, la baisse du panier moyen en ville, touchent l'ensemble des entreprises et commerces de centre-ville en France, menaçant à terme la vitalité de ces centres villes.

L'Etat l'a bien compris, en mettant en place un certain nombre de mécanismes de soutien aux commerces afin de lutter contre la dévitalisation des centres villes.

Dès 2018 le gouvernement d'Edouard Philippe lançait le programme « Action Cœur de Ville » d'une enveloppe totale de 5 Mds€. Ce programme a insufflé une dynamique de revitalisation de nombreuses villes moyennes. Au 1er janvier 2022, 3,8 Mds€ avaient été engagés, permettant de soutenir 6 000 projets portés par les collectivités lauréates.

Par ailleurs, des mesures ont été prises dans le cadre du plan France relance, en réaction immédiate à la crise sanitaire. Ainsi, dès 2020, chaque ville bénéficiaire du programme a pu solliciter la Banque des territoires afin de disposer de 20 000 € pour l'acquisition d'une place de marché locale en ligne, de 20 000 € pour le financement ou cofinancement d'un diagnostic flash sur l'état du commerce post-Covid, et de 20 000 € de cofinancement d'un poste de manager de commerce, cette dernière mesure ayant été renouvelée en 2021.

De plus, nombreuses sont les villes à s'être penchées sur la problématique de l'accessibilité, où d'un côté on trouve d'immenses parkings gratuits et de l'autre des places de stationnement de plus en plus rares et hors de prix. Certaines pistes sont désormais mises en œuvre par les villes les plus volontaires, comme la fermeture de l'hyper cœur de villes aux automobiles le week-end, le développement d'infrastructures favorisant les mobilités dynamiques (pistes cyclables, places sécurisées) la mise en place d'une politique de stationnement favorable aux commerçants de centre-ville : gratuité des stationnements sur une période fonction du temps de course, augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture des commerces afin de faire perdurer l'animation commerciale après les heures de travail.

Sceaux de par sa situation géographique, la présence depuis 1976 d'une rue piétonne commerciale, et la qualité de ses artisans a pendant longtemps échappé aux conséquences des crises qui ont traversé la France. Le marché de Sceaux, restauré en 2010, les animations commerciales soutenues par l'union des commerçants et artisans de Sceaux, participent à l'attractivité de la ville, dont la rue piétonne est citée en exemple d'une dynamisation réussie d'un centre-ville.

Cependant depuis 2020, force est de constater un certain essoufflement du dynamisme commercial de Sceaux, mis à mal par la crise du Covid, ses conséquences sur les habitudes des consommateurs et l'inflation des coûts : chiffre d'affaires en berne, augmentation des vacances commerciales dans le centre-ville, acquisition de commerces notamment de bouche, par des chaînes, au détriment de l'excellence qui caractérise de nombreux commerçants.

La Ville a réagi et prévoit de lancer en mars une application sur smartphone, vitrine numérique de l'activité culturelle, de loisirs et des commerces de Sceaux. Elle a aussi présenté

lors des vœux aux acteurs économiques une nouvelle labellisation « accueil vélo » ainsi qu'un label autour du développement durable pour les commerçants.

Ces actions seront-elles suffisantes ? Car nos commerçants souffrent et doivent en plus faire face à l'extension du stationnement payant, à la neutralisation en 2021 du parking de Gaulle, qui n'a toujours pas été compensée à l'usage par le déport sur le site de l'Amiral.

Au-delà d'une politique de stationnement qui ne facilite pas l'accueil de la clientèle des commerçants, la présence de palissades de chantier sur une grande partie de ce parking, isole les commerces et restaurants de la rue du Four du reste du quartier, casse le dynamisme du centre-ville et accélère la dévitalisation des commerces de ce secteur et au-delà.

Déjà deux commerces de bouches ont fermé (Saveurs du Monde, les Délices de Sceaux), ainsi qu'un fleuriste et un magasin de pompes funèbres. D'autres fermeront dans les mois qui viennent, impactés par la baisse de fréquentation d'une clientèle rebutée par les palissades.

Ces barrières de chantier combinées avec des devantures de commerces à l'abandon agissent comme un repoussoir auprès de consommateurs qui viennent à Sceaux rechercher l'excellence. Elles impactent l'attractivité commerciale de notre ville.

De surcroît ces clôtures faites d'un bois qui déjà vieillit mal sont hélas appelées à rester sur place plusieurs années. En effet, des travaux préparatoires ont été très rapidement lancés par la Ville l'an dernier, alors qu'étaient déjà connues un certain nombre de difficultés de nature à retarder le démarrage des travaux d'une durée indéterminée mais vraisemblablement longue.

Proposition du groupe Sceaux ensemble

Aussi, afin de revitaliser le secteur de la place de Gaulle pour au moins les 3 années qui viennent, les travaux étant bloqués pour une durée inconnue, les élus de Sceaux ensemble émettent le souhait que la ville enlève ces palissades de chantier qui interdisent l'accès à une grande partie du parking et procède à un réaménagement provisoire du terrain pour une ouverture dès mai-juin 2023, de tel sorte que celui-ci participe à la revitalisation du centre-ville.

Ce sera l'occasion d'offrir aux habitants et aux visiteurs du centre-ville de Sceaux un nouvel espace public convivial, attrayant et écologique.

Soucieux du bien commun et de la nécessité pour la ville de revitaliser le secteur de Gaulle, les élus de Sceaux Ensemble s'engagent à soutenir toute action de la ville visant à redonner aux habitants et aux visiteurs l'accès des zones interdites par les palissades avant le démarrage effectif du chantier qui est reporté de plusieurs années.